## Entretien avec Claire Gallon

- **LiberTIC**: promouvoir l'ouverture des données (aujourd'hui l'axe essentiel) via éducation, sensibilisation, interventions, formation, ateliers pour inciter la réutilisation des données (niveau national et européen). La communication prend le plus de temps, retransmission d'informations, etc.
- JCDecaux vient de mettre en ligne leur site dédié à l'OpenData, après un certain temps... Il y aurait une obligation légale de mettre des données ouvertes en ligne, est-ce vrai ?
- Il y a seulement une obligation de remise d'informations à la demande, peu importe le format (DVD, papier, etc.). C'est la seule obligation qu'il y a au niveau des données publiques. Donc il n'y a pas d'obligation de publication. Et il n'y a pas non plus d'obligation de gratuité, le prix ne doit cependant pas dépasser le prix de publication de la donnée (pour un CD-ROM, on peut vous facturer 10€, 20€). La gratuité n'est pas une obligation et c'est pour cela que l'OpenData va au-delà du cadre juridique actuel.

Pour le cas de Decaux, ce ne sont pas des données publiques (cela dépend des villes). Pour le cas de Nantes où cela fait 3 ans que les données ont été demandées, Decaux déclarait que les données lui appartenaient. La métropole qui utilisait les données en interne ne pouvait pas les publier pour une réutilisation externe.

- Cependant, Bercy vient de renouveler la grille tarifaire des données du prix de l'essence, qui aurait dû être mise à disposition gratuitement aux internautes. Bercy détient une base de donnée renouvelée quotidiennement des prix de l'essence à la pompe, et en juillet 2011 Éric Besson déclarait : « La réutilisation gratuite de la base des prix des carburants permettrait de développer des services informant les automobilistes des prix dans les stations les plus proches ». Aujourd'hui, l'accès à cette base de données est de minimum 3 000 € par an, jusqu'à 35 000 €.
- La question est donc sur l'évaluation du coût de publication de la donnée, c'est là-dessus qu'ils jouent. Il n'y a pas de grille d'identification, comment alors calculer un coût ? Ils peuvent tout faire entrer : le temps passé par la comptable, l'hébergeur, des milliers de choses qui font qu'on peut arriver à justifier des montants qui peuvent paraître un peu conséquent. On joue sur ce flou juridique. C'était une promesse politique pas forcément tenue...
- Est-ce que l'OpenData est un marché, et si oui est-ce qu'on pourrait l'évaluer ?
- Aujourd'hui on essaie de l'évaluer en termes de retombées économiques.
  Or ça voudrait dire pouvoir évaluer tous les réutilisateurs. Or c'est quelque chose d'impossible dans le sens où n'importe qui peut télécharger une

base de données, pour peu qu'il n'utilise pas les API, il n'y a aucun moyen de savoir l'usage qui est fait derrière. Donc aujourd'hui, les chiffres utilisés par la Commission européenne sont les chiffres générés par les services développés à partir des informations publiques en Europe. C'est le chiffre d'affaires généré sur le traitement de données publiques. Mais ce qui est paradoxal, c'est que ce sont justement ces entreprises-là qui aujourd'hui font leur chiffre d'affaires sur l'acquisition de données publiques qui sont bousculées par la mise à disposition gratuite des données. Donc c'est paradoxal d'évaluer ce potentiel sur un marché qu'on est en train de requestionner.

- L'accès gratuit à certaines données favoriserait l'innovation et donc ça pourrait être plus rentable de mettre à disposition les données gratuitement.
- Aujourd'hui certaines données **sont payantes, car il y a un coût de mis à disposition (hébergement, mise en ligne, etc.)**, et c'est sans doute le seul argument : il y a une valeur associée à un travail derrière. Ces modèles de Météo France et de l'IGN, ces modèles économiques, et le fait qu'ils continuent à créer, collecter des données et lié au fait qu'ils les vendent. Et si on enlève cette partie de rémunération, leurs services ne peuvent pas fonctionner. Et ça pose une question d'actualité : reformuler les statuts de l'IGN pour qu'il soit financé entièrement par l'État, ce qui lui permettrait dès lors de rendre ses données gratuites.

C'est aussi un **problème culturel** : on a des données, on a pris du temps à les collecter, c'est le fruit d'une expertise ; et ce n'est pas considéré comme un bien publique, c'est considéré comme le bien d'un service, le bien d'une entité et du coup il peut y avoir du mal à ouvrir et à laisser disposer de ce travail-là et la tarification est une façon de limiter un peu l'usage et le ressenti d'expropriation.

- Certains militent pour des licences qui permettraient de faire du business avec ces données. Une telle licence est-elle nécessaire ?
- Dès qu'il y a publication, il y a une licence associée, et sinon par défaut c'est la loi de 78 qui sert par défaut. Il y a donc toujours des droits et devoirs associés à cette publication de données.

Après, la licence ODBL ne permet pas la revente telle quelle de données, ce qui est permis avec d'autres licences. Certaines sont plus ou moins restrictives. Ces licences définissent qui va utiliser les données et sous quelles formes.

On est tous pour la réutilisation à usage commercial des données : mais est-ce qu'on veut qu'il y ait rétribution derrière sous forme de rémunération ou de données. Heureusement qu'il y a des bénéfices. Est-ce que cet enrichissement est fait sur la simple transaction d'une donnée pré fournie par l'administration, ou est-ce qu'elle est générée par la création d'une valeur ajoutée ? Avec la licence ODBL, on estime que la valeur ajoutée doit se faire sur l'innovation : apporter quelque chose de plus.

- Comment voyez-vous l'avenir de l'OpenData en France ?
- Ce n'est pas gagné! Tous les mois il y a de nouvelles polémiques qui remettent beaucoup de choses en question à chaque fois, les licences, la tarification; et c'est un peu cyclique, et ça donne l'impression qu'en effet rien n'est gagné pour l'instant. Après il y a quelques avancées quand même: la gratuité par défaut, les questions sur l'extension de l'ouverture. On sent que ça avance, mais il faut continuer à s'accrocher parce que ce n'est pas encore de l'acquis, et ça ne fait pas encore partie intégrante d'un réflexe systématique de l'administration. Mais avec le temps ça va venir...